

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1295

Artikel: L'autre moitié du pactole
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

JAA 1002 Lausanne

17 avril 1997 - n° 1295
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

L'autre moitié du pactole

NE BRILLE AUX yeux du peuple ébaubi que les 7 milliards de la Fondation qu'Arnold Koller, magicien, a créée d'un coup de petite phrase. Et le chœur des commentateurs ne s'intéresse qu'à ce nouveau trésor: à qui en sera confiée la gestion? (la NZZ a déjà proposé que ce soit à un institut financier privé). Qui vendra l'or? Où? D'autres s'interrogent sur la cascade (avec s intercalé) des votations populaires: la constitutionnelle, avec double majorité, puis la modification de la loi, si le référendum est demandé. Du même coup on s'inquiète de la base légale qui permettra à la Banque nationale d'apporter 100 millions à la fondation privée créée à l'initiative des banques. Sur un côté de la scène, le Conseil national et sa commission compétente exigent de la Banque nationale une gestion dynamique de sa fortune, de quoi produire d'autres milliards qui seraient aussi facilement générés que généreusement distribués. Le pis des vaches a plus d'un rayon.

C'est ainsi que dans cette captation et distraction des regards, personne n'a attaché d'importance à la seconde moitié du pactole, les autres 7 milliards qu'Arnold Koller a sortis de son discours-chapeau, sans que l'on sache à qui ils seraient destinés. Seul Olivier Vodoz, conseiller d'Etat, responsable des finances genevoises, a demandé que les 7 milliards bissés contribuent au désendettement des pouvoirs publics. Il parle en connaisseur.

Il y a trop de faiseurs de miracle, dans cette cour. Esquissons quelques principes de base.

- Les réserves de la Banque nationale appartiennent aux cantons et à la Confédération. Elles sont l'expression des soldes positifs successifs de notre balance des paiements. Ce sont d'ailleurs ces résultats qui garantissent la confiance dans le franc suisse et

non pas les réserves d'or. Les bénéfices des banques et des multinationales y contribuent fortement; leurs actionnaires en profitent directement. Si par la revalorisation des réserves de la BNS l'ensemble de la communauté suisse y trouvait avantage, ce serait équitable.

- Il serait dangereux à l'extrême que des institutions sociales dépendent pour leur équilibre financier des générosités de la Banque nationale. Elles doivent trouver leur équilibre par des moyens ordinaires.

- Une contribution de la Banque nationale au désendettement des pouvoirs publics est en revanche envisageable. Elle pourrait être maîtrisable, sans risque inflationniste ou monétaire.

On peut imaginer l'opération de la manière suivante: la BNS revalorise son or et gonfle ainsi son actif de 7 milliards. Elle ne distribue pas ce bénéfice, mais reprend de la Confédération et des cantons des emprunts équivalents à 7 milliards (tant par habi-

tants) et accroît d'autant son passif. L'opération ne sera pas tout à fait blanche: la BNS aura à servir les intérêts des emprunts transférés; elle devra donc y affecter les bénéfices accrus que l'on exige d'elle. Les emprunts seront remboursés ou conduits en fonction de la politique monétaire qu'elle souhaite mener. Elle resterait maîtresse du jeu.

L'idée d'Olivier Vodoz pourrait donc trouver une applica-

tion simple et souple. Elle mérite d'être largement discutée et approfondie. Un vœu toutefois. Donner aussi un sens concret à ces opérations comptables, étrangères à l'opinion publique. L'équivalent d'une annuité de l'économie réalisée (350 millions) devrait être consacré par les cantons et la Confédération à une réalisation durable, enrichissante qui soit comme le souvenir daté, visible, de cette opération.

AG

*Personne n'a attaché
d'importance à la
seconde moitié du
pactole, les autres
7 milliards qu'Arnold
Koller a sortis de son
discours-chapeau, sans
que l'on sache à qui ils
seraient destinés.*